
**Enregistrement d'armoiries de personne physique ou
d'association familiale en Communauté française**

A.Gt 21-02-2018

M.B. 15-05-2018

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 21 février 2018 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personnes physiques suivantes :

125. M. BAUDOUX Claude, né à Jadotville (Congo) le 25 janvier 1950 : d'or à la barre abaissée de sable surmontée d'un loup rampant de gueules.

Dévolution : pour lui-même et pour tous les descendants porteurs du nom issus du couple Albert BAUDOUX (1924-2015) et Josée LANGELEZ (°1931) qui le souhaitent ;

126. M. TROOSTER Guy, né à Comines le 6 janvier 1959 : d'or au chef-pal de gueules chargé en chef d'une colombe fondant d'argent accompagné de deux clés adossées de sable. L'écu surmonté du heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de gueules et d'or.

Cimier : une rose de gueules boutonnée et barbée d'or.

Devise : NOMEN EST OMEN, en lettres de gueules sur un listel d'or.

Dévolution : pour lui-même, ses descendants porteurs du nom et pour tous les descendants porteurs du nom issus du couple Charles Louis TROOSTER (1814-1877) et Sophie Catherine DEMORTIER (1816-1888) qui le souhaitent.